

**Objet de la note : Indicateurs relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes
(étudiantes et étudiants)**

Application du décret n° 2023-1400 du 29 décembre 2023

1. Contexte réglementaire

Base légale : Loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle (dite loi « Rixain »).

Texte d'application : Décret n° 2023-1400 du 29 décembre 2023 relatif aux modalités de publication des indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour réduire les inégalités dans les établissements d'enseignement supérieur.

Le décret impose aux établissements d'enseignement supérieur de :

- publier annuellement des indicateurs relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes (article 1er) et aux actions mises en œuvre pour réduire les inégalités (article 2)
- présenter ces indicateurs chaque année au conseil d'administration
- publier ces données sur le site internet de l'établissement, de manière visible et lisible, au plus tard le 31 décembre de chaque année

2. Indicateurs au titre de l'article 1^{er} du décret :

Indicateurs relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes¹

2.1 Part des femmes intégrées par voies sur dossier (1A et 2A)

Domaine	2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024
Sciences fondamentales	41	54	57	42	60	254
dont femmes	10	18	21	16	22	87
soit	24,4%	33,3%	36,8%	38,1%	36,7%	34,3%
Sciences pour l'ingénieur	15	6	7	10	12	50
dont femmes	2	4	3	2	3	14
soit	13,3%	66,7%	42,9%	20,0%	25,0%	28,0%

¹ Pour les indicateurs 2.1, 2.2 et 2.3, les données concernant le nombre de candidates n'étaient pas disponibles. Nous les avons remplacées par les données concernant l'intégration des femmes par les différentes voies d'admission.

Sciences humaines et sociales	33	37	41	39	41	191
<i>dont femmes</i>	18	24	20	17	28	107
<i>soit</i>	54,5%	64,9%	48,8%	43,6%	68,3%	56,0%
Total	89	97	105	91	113	495
<i>dont femmes</i>	30	46	44	35	53	208
<i>soit</i>	33,7%	47,4%	41,9%	38,5%	46,9%	42,0%

Sur la période 2020-2024, les femmes représentent 42,0% des personnes intégrées sur dossier, avec une forte disparité entre les domaines : 56,0% en sciences humaines et sociales contre 28,0% en sciences pour l'ingénieur. En 2024, 113 étudiant·es ont été intégr·es sur dossier, dont 53 femmes (46,9%), soit une progression par rapport à 2020 (89 intégrés, dont 30 femmes, 33,7%), malgré des fluctuations interannuelles.

2.2 Part des femmes intégrées par voie concours 1A

Domaine	2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024
Sciences fondamentales	95	93	96	92	94	470
<i>dont femmes</i>	17	14	21	19	19	90
<i>soit</i>	17,9%	15,1%	21,9%	20,7%	20,2%	19,1%
Sciences pour l'ingénieur	58	55	55	58	54	280
<i>dont femmes</i>	11	5	5	6	1	28
<i>soit</i>	19,0%	9,1%	9,1%	10,3%	1,9%	10,0%
Sciences humaines et sociales	64	65	65	64	64	322
<i>dont femmes</i>	27	33	33	34	30	157
<i>soit</i>	42,2%	50,8%	50,8%	53,1%	46,9%	48,8%
Total	217	213	216	214	212	1072
<i>dont femmes</i>	55	52	59	59	50	275
<i>soit</i>	25,3%	24,4%	27,3%	27,6%	23,6%	-1,8%

En 2024, 212 étudiants ont été intégrés par concours 1A, dont 50 femmes (23,6%), en légère baisse par rapport à 2020 (25,3%), avec un total de 275 femmes intégrées sur 2020-2024.

2.3 Part des femmes intégrées par voie concours 2A

Domaine	2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024
Sciences fondamentales	16	17	16	16	17	82
<i>dont femmes</i>	6	0	7	4	4	21
<i>soit</i>	37,5%	0,0%	43,8%	25,0%	23,5%	25,6%
Sciences pour l'ingénieur	5	7	4	7	7	30
<i>dont femmes</i>	1	0	4	2	1	8

soit	20,0%	0,0%	100,0%	28,6%	14,3%	26,7%
Sciences humaines et sociales	9	6	9	9	8	41
dont femmes	7	3	4	7	5	26
soit	77,8%	50,0%	44,4%	77,8%	62,5%	63,4%
Total	30	30	29	32	32	153
dont femmes	14	3	15	13	10	55
soit	46,7%	10,0%	51,7%	40,6%	31,3%	35,9%

En 2024, 32 étudiants ont été intégrés par concours 2A, dont 10 femmes (31,3%), en baisse marquée par rapport à 2020 (46,7%), avec un total de 55 femmes intégrées sur 2020-2024.

2.4 Part des femmes inscrites par filière

Domaine	2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024
Sciences fondamentales	588	595	634	623	620	3060
dont femmes	108	116	138	140	156	658
soit	18,4%	19,5%	21,8%	22,5%	25,2%	21,5%
Sciences pour l'ingénieur	286	289	276	284	274	1409
dont femmes	32	33	41	42	33	181
soit	11,2%	11,4%	14,9%	14,8%	12,0%	12,8%
Sciences humaines et sociales	436	441	449	463	480	2269
dont femmes	209	222	229	232	247	1139
soit	47,9%	50,3%	51,0%	50,1%	51,5%	50,2%
Total	1310	1325	1359	1370	1374	6738
dont femmes	349	371	408	414	436	1978
soit	26,6%	28,0%	30,0%	30,2%	31,7%	29,4%

En 2024, 1 374 étudiants sont inscrits, dont 436 femmes (31,7%), en progression continue depuis 2020 (26,6%), avec une moyenne de 29,4% de femmes sur 2020-2024. L'écart entre les filières reste marqué, la part des femmes atteint 51,5% en sciences humaines et sociales, contre seulement 12,0% en sciences pour l'ingénieur.

2.5 Taux de boursiers et boursières inscrit-es par genre et par filière

Domaine	2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024
Sciences fondamentales	588	595	634	623	620	3060
dont boursiers et boursières	30	36	46	61	63	236
soit	5,1%	6,1%	7,3%	9,8%	10,2%	7,7%
Sciences pour l'ingénieur	208	202	199	208	201	1018
dont boursiers et boursières	6	3	2	6	8	25
soit	2,9%	1,5%	1,0%	2,9%	4,0%	2,5%
Sciences humaines et sociales	436	441	449	463	480	2269

dont boursiers et boursières	30	35	40	36	38	179
soit	6,9%	7,9%	8,9%	7,8%	7,9%	7,9%
Total	1232	1238	1282	1294	1301	6347
dont boursiers et boursières	66	74	88	103	109	440
soit	5,4%	6,0%	6,9%	8,0%	8,4%	6,9%

En 2024, 1 301 étudiants sont inscrits, dont 109 boursiers et boursières (8,4%), en hausse régulière depuis 2020 (5,4%), avec un total de 440 boursiers et boursières sur 2020-2024. Il y a un taux particulièrement faible en sciences pour l'ingénieur (4,0%).

NB : Plus de 70% des normaliens et normaliennes bénéficient d'un salaire au titre de leur statut de fonctionnaire-stagiaire. Moins d'un quart de la population normalienne est donc susceptible de pouvoir être déclarée boursière.

2.6 Part des femmes parmi les diplômé-es

Domaine	2020	2021	2022	2023	2020-2023
Sciences fondamentales	134	108	131	152	525
dont femmes	23	21	31	26	101
Soit	17,2%	19,4%	23,7%	17,1%	19,2%
Sciences pour l'ingénieur	52	68	58	65	243
dont femmes	8	0	6	13	27
Soit	15,4%	0,0%	10,3%	20,0%	11,1%
Sciences humaines et sociales	74	83	65	81	303
dont femmes	39	39	40	46	164
Soit	52,7%	47,0%	61,5%	56,8%	54,1%
Total	260	259	254	298	1071
dont femmes	70	60	77	85	292
soit	26,9%	23,2%	30,3%	28,5%	27,3%

Sur la période 2020-2023, 1 071 étudiants ont été diplômés, dont 292 femmes (27,3%), avec un pic en 2022 (30,3%). En 2023, la part des femmes parmi les diplômés atteint 28,5%.

2.7 Part des femmes ayant une responsabilité au sein des associations

Fonctions	F	H	Total général	% femmes
Administrateur·rice	1	2	3	33,3%
Co-président·e	5	4	9	55,6%
Président·e	5	9	14	35,7%
Secrétaire	11	11	22	50,0%
Trésorier·ère	8	10	18	44,4%
Vice-président·e	7	10	17	41,2%
Vice-secrétaire	5	1	6	83,3%

Vice-trésorier·ère	3	5	8	37,5%
Total général	45	52	97	46,4%

Sur l'ensemble des responsabilités associatives, 45 femmes occupent un poste sur 97 au total (46,4%), avec une forte représentation parmi les secrétaires (11 femmes) et les co-président·es (5 femmes).

Les indicateurs suivants, requis par le décret, ne sont pas encore disponibles :

- Part des femmes ayant obtenu un emploi 1 an après le diplôme : données à extraire des enquêtes d'insertion professionnelle (système Sphinx)
- Salaire moyen par genre 24 mois après le diplôme : non disponible (données pouvant être fournies 9 mois ou 6 ans après le diplôme)

Note : Dans le cadre du déploiement du projet SAPIENS, ces éléments seront intégrés à un tableau de bord dédié une fois que les données seront accessibles.

3. Actions au titre de l'article 2 du décret

Actions mises en œuvre pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes

L'article 2 du décret impose de publier des indicateurs relatifs aux actions mises en œuvre pour réduire les inégalités. Le décret liste six types d'actions à documenter :

Action requise par le décret	État / Dispositif en place
1. Existence d'un guide visant à sensibiliser les jurys constitués pour l'accès aux formations aux risques de discrimination	L'ENS Paris-Saclay a créé un guide « Recruter sans discriminer » qui est transmis systématiquement par la DRH à tous les jurys et comités de recrutement de l'École dans le cadre du nouveau plan d'action égalité (PAE). Une formation à destination de tous les personnels de l'École en charge du recrutement a également été mise en place par la DRH. Cette formation (sous forme de webinaire) sera accessible à l'ensemble des personnes amenées à participer au process de recrutement.
2. Existence d'un dispositif d'accompagnement des étudiantes, notamment de type mentorat ou tutorat	Il n'y a pas de tutorat spécifiquement destiné aux femmes à l'ENS Paris-Saclay, mais du tutorat inter-élèves est organisé dans les DER et mis en place dans le cadre du diplôme de l'École. Des opportunités de mentorat sont également offertes pour tous les normaliens et normaliennes sur la plateforme : https://alumni.ens-paris-saclay.fr/fr/ Des bourses « Femmes en Sciences » ont été mises en place en 2024 et offrent à des normaliennes étudiantes la possibilité de recevoir 1000€ par mois pendant 12 mois : https://ens-paris-saclay.fr/admission/financer-vos-etudes/bourse-femmes-en-science L'ENS Paris-Saclay a mis en place en mars 2026 un Cercle Femmes de Sciences, qui vise notamment à faciliter une dynamique de réseau qui inclut le mentorat et le tutorat : https://dreams.ens-paris-saclay.fr/fr/cercle-femmes-de-sciences-2026

3. Existence d'un dispositif d'accompagnement à la parentalité à destination des étudiants et étudiantes	L'Ecole n'a pas de guide pour la parentalité destiné aux étudiants et étudiantes mais en cas de besoin, ceux-ci et celles-ci peuvent s'adresser au service action sociale de la DRH : actionsociale.drh@ens-paris-saclay.fr
4. Existence de formations à l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les stéréotypes et les discriminations	Le Codir de l'ENS Paris-Saclay ainsi que les directions de service et de DER et des responsables au sein de la DRH ont suivi des formations à l'égalité professionnelle. Une UE transversale « Etudes de genre » est proposée et ouverte à tous les normaliens et normaliennes. Des conférences ainsi que des projections-débats par exemple sont organisées tous les ans afin de sensibiliser aux questions d'égalité femmes/hommes ; ces événements sont ouverts à tous et à toutes. Tous les primo-entrants et primo-entrantes sont sensibilisé·es à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre de leur accueil à l'ENS. Les responsables d'association et du BDE sont également formé·es spécifiquement sur ces sujets tous les ans. L'ENS Paris-Saclay organise également tous les ans des sessions de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles ouvertes à tous les personnels et tous les étudiant·es qui souhaiteraient se former sur ces questions. Enfin, il est possible d'accéder sur demande au MOOC « VSS Stop » financé dans le cadre du Plan National de Lutte contre les VSS du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin de sensibiliser massivement les étudiant·es de l'enseignement supérieur français. Le projet est coordonné par IMT Atlantique, en collaboration avec la CPED et plus spécifiquement avec le réseau VSS Formations. L'ENS Paris-Saclay envisage d'organiser des Fresques de l'équité et des Fresques du sexisme dans le cadre de son nouveau PAE.
5. Part des femmes dans les jurys constitués pour l'accès aux formations (jurys de 3 membres ou plus)	Sur l'ensemble des 393 membres de jury recensés, 126 sont des femmes, soit un taux global de 32,1 %. Cette proportion reste en deçà de l'objectif de parité. Part des femmes dans les jurys d'admission * Voie 1A (concours d'admission en L3) : 31,5 % de femmes (105/333 membres) * Voie 2A (concours d'admission en M1) : 35,0 % de femmes (21/60 membres) La voie 2A affiche une représentation féminine légèrement supérieure, mais les deux voies demeurent sous le seuil des 40 %. Fortes disparités disciplinaires Les taux varient considérablement selon les filières, de 0 % (SI) à 75 % (Anglais).

	*Meilleure parité : Anglais (75 %), Biologie et Design voie 2A (60 %), BEL (58 %) *Sous-représentation marquée : SI (0 %), EG2 (12,5 %), MP/MPI (14,8 %), Physique (16,7 %)²
6. Nombre et types d'actions de communication visant à favoriser l'implication de tous les étudiants sur les enjeux de l'égalité	L'ENS Paris-Saclay organise des événements tout au long de l'année à destination des scolaires afin de promouvoir la mixité des filières, dont les ateliers scientifiques de la Journée internationale des femmes dans la science (11 février), les Rencontres des Jeunes Mathématiciennes et Informaticiennes (RJMI), les Rencontres des Jeunes Physiciennes (RJPh), etc. Les étudiant·es participent directement à l'organisation et à l'animation de ces événements. Dans le cadre de son nouveau PAE, l'École prévoit également de valoriser les projets d'étudiant·es mettant en avant l'égalité et la promotion de la mixité (conférences, actions ponctuelles, etc.) au sein de l'École.
Autres actions spécifiques à l'établissement	Les bénéficiaires de bourses « Femmes en sciences » se rendent chaque année dans des établissements scolaires (collèges et lycées) afin de sensibiliser les jeunes à la question des stéréotypes et biais de genre, et d'informer sur les sciences et la recherche. Le bilan 2025-2026 fait apparaître une montée en puissance des actions menées dans le cadre des interventions « Femmes en sciences ». Après 11 interventions en classe en 2024-2025, 29 interventions ont été réalisées en 2025-2026, dont une part importante dans les établissements de la Cordée : 4 classes de 2nd au Lycée Poincaré de Palaiseau, 7 classes de 4ème au Collège Gérard Philipe de Massy, 5 classes de 3ème au Collège Jules Verne de Villebon-sur-Yvette et 2 classes de 5ème au Collège Mondétour des Ulis. 17 filles ambassadrices ou boursières "femmes en sciences" sont intervenues.

² Ces données concernent uniquement les jurys de concours pour l'année 2024, et n'incluent pas les jurys pour l'admission sur dossier.